

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

=====  
Arrondissement de Lens  
=====

=====  
Canton de Wingles  
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 2 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (25) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (2) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS) Madame Mélanie TAHON (a donné procuration à Monsieur Daniel DELENCLOS)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Cathie WASIKOWSKI est élue secrétaire de séance.

2025-26 : Affectation de Résultat 2024 Budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement.

Après avoir entendu Madame la Maire, et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2024 comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08-04-2025

ID : 062-216203869-20250403-2025\_26-DE

Déficit antérieur reporté	0,00 €
Excédent antérieur reporté	382 703,42 €
Résultat de fonctionnement pour 2024 Excédent	427 311,10 €
Déficit	0,00 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>810 014,52 €</b>
Résultat d'investissement de clôture 2024 Excédent	182 508,18 €
Déficit	0,00 €
Dépenses engagées non mandatées au 31/12/2024	€
Recettes à réaliser au 31/12/2024	€
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>810 014,52 €</b>
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	810 014,52 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'affectation de résultat de l'exercice 2024 du budget Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à 25 voix pour et 2 contre (Monsieur IBBA et Madame DUVEAU).

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE  
Maire de GRENAY  
3 avr. 2025

La secrétaire de séance,  
Cathie WASKOWSKI